

AVIS 01/09

ETUDE SUR LA REOUVERTURE DE 6 LIGNES REGIONALES

De par le passé le Comité Consultatif des Usagers s'est déjà prononcé contre le démantèlement de toute ligne ferroviaire non-utilisée (avis 00/04) et en faveur de la réouverture de certaines lignes fermées au trafic voyageurs et/ou marchandises (avis 99/04, 99/09 et 00/03). De plus, à la demande de la SNCB et en vertu de l'article 9 bis du deuxième avenant au deuxième Contrat de Gestion entre l'Etat et la SNCB, le Comité a remis son avis 00/13, le 10 juillet 2000, se prononçant résolument pour la réouverture de 4 lignes régionales au trafic voyageurs, et, de manière plus nuancée, en faveur de la réouverture des 2 autres. Enfin, dans son récent avis 01/03, le Comité demande à la SNCB d'être informé des résultats de l'étude que celle-ci a entrepris sur ces 6 projets de réouverture, préalablement à une décision quelconque.

LE COMITE CONSTATE

-que jusqu'à ce jour, hormis un accusé de réception, il n'a pas obtenu de la SNCB la moindre réponse quant au contenu de son avis 00/13, émis il y a presque un an, le 10 juillet 2000;

-que la SNCB n'a jusqu'à présent pas informé le Comité des résultats de son étude quant à la réouverture éventuelle des 6 lignes régionales, malgré la demande formulée dans son avis 01/03.

LE COMITE APPREND

-que cette étude aurait été soumise à l'approbation du Conseil d'Administration du 1 juin 2001, et entretemps divulguée dans la presse, sans que le Comité, comme partie concernée, n'ait obtenu la moindre information;

-que, sur base des informations que le Comité a pu glaner dans divers organes de presse, la SNCB rejeterait la plupart des réouvertures proposées sur base de coûts de réouverture présumés prohibitifs.

LE COMITE DEPLORE

-que la SNCB n'ait pas cru bon répondre à l'avis 00/13, malgré l'engagement pris en ce sens à l'article 64 du deuxième avenant au deuxième Contrat de Gestion entre l'Etat et la SNCB;

-que la SNCB n'ait de ce fait et jusqu'à présent fourni aucune contre-argumentation sérieuse

et crédible aux arguments du Comité en faveur de ces 6 dossiers de réouverture;

-que la SNCB n'ait pas trouvé opportun de discuter avec le Comité sur le contenu et l'argumentation de son avis 00/13, comme elle le fait pourtant en toute franchise dans d'autres dossiers;

-que le Comité des Usagers doive, une fois de plus, prendre connaissance par la presse de certaines informations sur un sujet qui le concerne et où il est impliqué de fait, vu les avis émis à ce sujet à la demande de la Ministre (99/09) et de la SNCB (00/13).

LE COMITE REGRETTE

-que la SNCB, qui ces derniers temps faisait manifestement preuve de bonne volonté, de plus de franchise et d'une meilleure coopération avec le Comité des Usagers, observe un silence surprenant pour le dossier de réouverture des 6 lignes régionales, et donne nettement l'impression de ne pas vouloir tenir compte des arguments du Comité en faveur de ces réouvertures;

-qu'ainsi la SNCB crée le sentiment d'avoir, à priori, rejeté le principe de réouverture de la plupart de ces lignes, et de rester sourde à tout argument, même de poids, en leur faveur, tout en exagérant certains coûts d'infrastructure, de manière même totalement disproportionnée pour Libramont-Bastogne, à en croire la presse et nos correspondants locaux, seule source d'information en ce moment.

LE COMITE DEMANDE

à la SNCB:

-une réponse nette et univoque à chaque argument développé par le Comité dans ses avis 99/04, 99/09 et 00/13 en faveur de la réouverture de ces 6 lignes;

-une discussion franche avec les responsables de la SNCB sur chacun des contre-arguments invoqués à ce sujet par la SNCB;

à la Ministre de la Mobilité et des Transports:

-la même discussion sur chacun des contre-arguments invoqués par la SNCB, si possible avec la participation des instances et des organisations oeuvrant en faveur de certaines de ces réouvertures.

CET AVIS A ETE APPROUVE A L'UNANIMITE EN SEANCE PLENIERE DU 12 JUIN 2001